

## AUBAGNE EN RÉVOLUTION LUTTES SOCIALES ET BIPOLARISATION POLITIQUE

Aubagne, petite ville de 7600 habitants (1790)<sup>1</sup>, entre Marseille et Toulon, deux pôles particulièrement significatifs des engagements révolutionnaires du Sud-Est, s'est rendue célèbre, pendant la période directoriale, par sa « bande », alias « compagnie de Jésus et du Soleil », agent moteur de Terreur Blanche et illustration plus ou moins parfaite d'une dégénérescence plus ou moins simple vers un brigandage « royal » de survie<sup>2</sup>. Pourtant, un tel phénomène ne se peut comprendre isolé du contexte révolutionnaire qui le précède mais bien plutôt et précisément comme sa plus ultime et violente traduction. À cet égard, l'un des enjeux centraux de l'apparition de cette féroce « bande » réside bel et bien dans l'ampleur des luttes locales révolutionnaires et, par extension, dans leurs évidentes répercussions au niveau du pouvoir local, au niveau de cette si fondamentale question de la représentation municipale : c'est en tout cas l'accès le plus immédiat, voire le plus éclairant, qui permet de rendre compte à la fois des perspectives socio-politiques et des différentes options en présence<sup>3</sup>. En effet, du contrôle du pouvoir municipal, dépendent bien sûr les rapports de force locaux, mais peut-être aussi les orientations, les choix, plus ou moins conscients, de la voie révolutionnaire des hommes de pouvoir : qu'attend-on de la Révolution, la question se pose et évolue sans doute en fonction de cadres nationaux ou régionaux (Marseille), mais la part « locale » des positionnements n'est certainement pas négligeable non plus. Sous la Révolution, les variations, les « métamorphoses » même de la représentation municipale, peuvent ainsi apparaître comme les révélateurs privilégiés de la formation des options politiques.

1. A.D. BDR, 135 E BB 42, Lettre de la municipalité d'Aubagne à l'abbé Deguin, 2 juin 1790.

2. Paul GAFFAREL, « La Bande d'Aubagne sous la Révolution », in *Annales de Provence*, janvier-avril 1920.

3. Cyril BELMONTE, *Les luttes politiques à Aubagne sous la Révolution Française. 1789-1799*, Mémoire de maîtrise sous la direction de Christine Peyrard, Aix-en-Provence, 1999, 206 p.

Il convient dès lors de montrer, dans un premier temps, par une étude de « longue durée » (1771-an XII) du personnel municipal aubagnais, en quoi il est tout à fait légitime de parler de « métamorphoses » municipales, du moins au niveau socio-professionnel; cette transformation s'accompagne d'un évident contenu politique, qu'il nous faudra analyser, au cours d'un deuxième moment. Cette étude se devra donc d'être une tentative d'explicitation: Aubagne, un cas de figure <sup>4</sup> typique en Basse-Provence? Comment naissent, vivent et dégènèrent des contours politiques, dans le jeu local du pouvoir?

Notre étude du personnel municipal aubagnais se fonde sur un travail, pénible et incertain, d'identification socio-professionnelle des différents membres du conseil municipal de 1771 à 1804. Cet effort d'identification repose en grande partie sur les différents registres de délibérations municipales de la communauté/commune d'Aubagne<sup>5</sup>, ainsi que sur des documents fiscaux, rôles de capitation de 1789<sup>6</sup> et rôles de l'emprunt forcé de l'an IV<sup>7</sup> (particulièrement intéressant puisque nous permettant de restituer, avec plus ou moins de fiabilité, la « fortune présumée en capital » des différents hommes du conseil). Il convient de signaler que nous n'avons pas pu retrouver la profession de tous les acteurs politiques aubagnais et que dès lors, les pourcentages que nous donnerons seront purement indicatifs.

Pour ce qui est de notre grille de classification socio-professionnelle, nous l'avons conçue de la façon suivante: prêtres, nobles, bourgeois, professions libérales, négociants, artisans et petits commerçants, fermiers, ménagers et travailleurs. C'est là rendre compte d'une manière, peut-être insuffisamment nuancée et précise, mais somme toute bien commode et significative, des différents groupes formant l'essentiel de la société provençale à la fin de l'Ancien Régime, à la fois dans leur rapport au mode de production dominant et dans leur niveau et cadre de vie<sup>8</sup>.

Notre fichier<sup>9</sup>, aussi incomplet soit-il, permet en tout cas de mettre à jour un certain nombre de tendances fortes:

4. Cf. les trois « types » de bouleversements révolutionnaires locaux suggérés dans le cas de l'Artois par Jean-Pierre JESSENNE, *Pouvoir au village et Révolution, Artois 1760-1848*, Lille, 1987, p. 50.

5. A.D. BDR, 135 E BB 25 à 28 pour l'Ancien Régime (1771-1788); Mairie d'Aubagne, Délibérations municipales 1788-1790; 1790-1791; 1791-an VII; 1793-an III; 1798-1804 pour la période révolutionnaire.

6. A.D. BDR, 135 E CC 40, Etat et rôle de capitation sur tous les habitants chefs de famille, 1<sup>er</sup> mai 1789.

7. A.D. BDR, L 409 à 412, Rôle de l'emprunt forcé (loi du 19 frimaire an IV).

8. Maurice AGULHON, *La vie sociale en Provence intérieure au lendemain de la Révolution*, Paris, 1970.

9. Ce fichier du personnel politique aubagnais sous la Révolution permet la prise en compte et l'identification socio-professionnelle des 283 personnes ayant occupé, à titres divers (Conseil municipal, Justice de paix, État-major de la Garde Nationale, Comité des Sections, Comité de Surveillance), une charge au sein du pouvoir local.

## LE CARACTÈRE EXCEPTIONNEL DE LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE EN TERME DE RENOUVELLEMENT DU PERSONNEL POLITIQUE LOCAL

La Révolution a, en effet, permis l'arrivée dans les sphères du pouvoir local d'un nombre important d'« hommes nouveaux », qui n'avaient jamais pu siéger au Conseil d'Ancien Régime, faute d'en remplir les conditions requises, et en particulier la richesse<sup>10</sup>. Sous l'Ancien Régime, de 1771 à 1789, nous arrivons à un total de 199 conseillers : sachant que le Conseil comprend 60 membres « élus » (cooptés de fait) pour quatre ans, le taux annuel de renouvellement est par là même très faible, d'autant plus qu'un conseiller sortant est presque automatiquement renommé au bout de trois ans<sup>11</sup>.

A l'exact opposé, les municipalités de la Révolution (1790-an XII) : sur 137 membres (maires, officiers municipaux, notables, procureurs/agents nationaux/commissaires du Directoire), on compte 108 personnes n'ayant jamais siégé sous l'Ancien Régime. D'autre part, les taux annuels de renouvellement sont assez élevés et de forts pourcentages se maintiennent tout au long de la décennie, ce qui témoigne aussi d'un très fort engagement « citoyen » : en 1793, 69 % du personnel municipal est formé d'« hommes nouveaux », 63 % en l'an V ou encore près de 25 % pour l'an VII, par exemple.

Il convient enfin de préciser que ce n'est pas tant le nouveau cadre légal qui a permis ce si intense renouvellement du personnel politique local, en particulier en période de processus électif censitaire<sup>12</sup>, que les combats révolutionnaires eux-mêmes, avec l'émergence de nouveaux « leaders » politiques portés sur le devant de la scène en tant qu'acteurs de ces luttes.

## D'ÉNORMES CHANGEMENTS DANS LA RÉPARTITION SOCIALE DU POUVOIR LOCAL

L'analyse socio-professionnelle des 199 conseillers d'Ancien Régime permet de faire ressortir un phénomène déjà observé par R. Baehrel : l'exclusive vise la pauvreté beaucoup plus que la profession<sup>13</sup>. Il n'y a aucun travailleur dans la liste ; ce sont les riches, gros propriétaires fonciers, qui monopolisent le pouvoir local. La noblesse donne 14 conseillers, soit 7 % du total ; les notables non privilégiés représentent 108 conseillers, soit 54,3 %, un peu plus de la moitié des hommes au pouvoir : il y a ainsi 66 bourgeois (33,2 %), 22 professions libérales (11,1 %) et 20 négociants (10,1 %). Les riches arti-

10. A.D. BDR, 135 E BB 43, Nouveau Règlement de la communauté d'Aubagne, 8 septembre 1771 : le conseiller doit faire partie des « plus apparens et qualifiés du lieu » (article 1).

11. Idem, article 6.

12. François-Xavier EMMANUELLI, Martine LAPIED et Christian BONNET, « La vie politique en Provence et en Comtat Venaissin du XVII<sup>e</sup> siècle au début du XIX<sup>e</sup> siècle », in *Revue historique*, CCLXXI/1, 1984, p. 64.

13. René BAEHREL, *Une croissance : la Basse-Provence rurale (fin du XVI<sup>e</sup> siècle-1789)*, Paris, 1961, p. 454.

sans, ainsi que quelques gros ménagers, ont aussi accès au Conseil, mais dans une moindre mesure, compte tenu de leur poids réel dans la communauté: 41 artisans et petits commerçants (20,6 %) et 26 ménagers (13,1 %). À noter aussi 10 conseillers dont nous n'avons pu retrouver la profession (5 %).

L'analyse de ces résultats socio-professionnels permet par conséquent de dresser un bien éloquent constat: les hommes au pouvoir à Aubagne, dans les vingt dernières années de l'Ancien Régime sont bien les « plus apparents » de la communauté, formant ainsi une quasi oligarchie municipale. Il convient aussi de remarquer la très faible représentation du monde « paysan » (13,1 %), au profit d'autres groupes, plus strictement urbains. Par ailleurs, l'étude du personnel consulaire est encore plus significative: sur 60 consuls en tout pour la période 1771-1789, il y a 7 nobles (11,7 %), 24 bourgeois (40 %), 9 professions libérales (15 %) et 9 négociants (15 %). Le poids des notables est donc énorme: ils représentent plus de 80 % des « hommes au chaperon ». Avec seulement 5 artisans et petits commerçants (8,3 %) et 5 ménagers (8,3 %), mêmes les plus riches des artisans et des « paysans » sont bloqués dans leurs parcours politiques: les fonctions décisionnelles à Aubagne sous l'Ancien Régime sont bel et bien réservées aux notables, nobles ou « bourgeois ». Pour ce qui est du poste de premier consul, le phénomène est même encore plus net: les vingt derniers « maires » d'Ancien Régime sont ainsi 7 nobles (35 %), 6 bourgeois (30 %), 6 professions libérales (30 %) et 1 négociant (5 %), soit vraiment les plus apparents des « plus apparents ». Sous l'Ancien Régime, il y a donc bel et bien à Aubagne une classe dirigeante fermée, centrée sur la ville et dominée par les « bourgeois », avec encore une place de choix pour les nobles, au moins au niveau de la fonction clé de premier consul.

A l'exact opposé, là encore: la décennie révolutionnaire (1790-1799). Sur 134 conseillers municipaux, on peut compter 2 prêtres (1,5 %), 1 noble (0,7 %), 15 bourgeois (11,2 %), 9 professions libérales (6,7 %), 7 négociants (5,2 %), 48 artisans et petits commerçants (35,8 %), 1 fermier (0,7 %), 45 ménagers (33,6 %) et 6 travailleurs (4,5 %). La comparaison avec l'Ancien Régime parle d'elle-même et mérite selon nous deux remarques. D'une part, il y a bel et bien eu, en parallèle des luttes de la période, une entrée dans les sphères du pouvoir local des catégories populaires, au détriment de l'oligarchie municipale d'Ancien Régime. Le trait fondamental de la période révolutionnaire à Aubagne est l'arrivée massive d'éléments « plébéiens » dans la vie politique locale, en lieu et place des notables traditionnels de la ville. D'autre part, cette première remarque en appelle une autre, il convient de souligner que c'est le monde « paysan » (petits ménagers, voire, en 1793-an II, travailleurs) qui est le grand gagnant de la décennie révolutionnaire: c'est lui qui s'est le plus imposé au sein du pouvoir local, ce que l'Ancien Régime ne lui permettait que pour ses plus riches représentants, d'ailleurs souvent en passe d'intégration à la bourgeoisie rentière. Le terroir à Aubagne a rattrapé son retard sur la ville, au moins au niveau de la représentation politique

locale: ainsi, la part des ménagers au Conseil municipal est-elle passée de 13,1 % pour la période 1771-1789 à 33,6 % pour la décennie révolutionnaire (1790-1799). Ce n'est dans cette perspective pas un hasard si c'est en 1793 que pour la première fois un ménager devient maire de la commune, en la personne de Jean-Baptiste Camoin, du Garlaban (terroir d'Aubagne)<sup>14</sup>.

CES ÉNORMES CHANGEMENTS SOCIO-PROFESSIONNELS VONT DE PAIR AVEC UNE TRÈS FORTE DÉMOCRATISATION DU JEU POLITIQUE LOCAL

L'évolution des fortunes moyennes des hommes au pouvoir<sup>15</sup> est à cet égard très significative: la moyenne diminue au fur et à mesure de la radicalisation populaire (1791- an II) et ne remonte, fortement d'ailleurs, que quand la conjoncture politique est favorable aux anciens notables (Fédéralisme, an III, an V). Il convient même de relativiser certaines moyennes: bien sûr, il nous a été impossible de retrouver la fortune de tous les conseillers municipaux et la source utilisée, en tant que document fiscal, est forcément douteuse; mais il faut aussi souligner que la moyenne des fortunes pour 1793-an II doit être nécessairement abaissée, puisque la municipalité d'alors comprend 6 travailleurs (soit 21,4 % de l'ensemble) qui, de par leur peu de richesse, ne figurent pas sur les rôles de l'emprunt forcé de l'an IV.

Il convient par conséquent de bien marquer le caractère extraordinaire de la période révolutionnaire dans la si complexe question de la représentation municipale. D'ailleurs, pour mieux évaluer à quel point l'épisode révolutionnaire a pu constituer une réelle rupture dans le poids politique de chaque catégorie sociale au sein du pouvoir local, nous avons continué la recherche en étudiant deux municipalités nommées par Bonaparte et ses préfets: celle de l'an IX<sup>16</sup> et celle de l'an XII<sup>17</sup>. En l'an IX, le corps municipal, de 33 membres, comprend 2 nobles (6,1 %), 1 bourgeois (3 %), 12 artisans et petits commerçants (36,4 %) et 18 ménagers (54,5 %): Bonaparte a donc fait appel aux groupes sociaux qui se sont le plus imposés au cours des combats révolutionnaires. En l'an XII, l'évolution est très nette, de même que le recentrage vers les classes traditionnellement dirigeantes: il n'y a plus que 9 artisans (30 %) et 10 ménagers (33,3 %), alors que l'on remarque la présence d'un noble (3,3 %), de 7 bourgeois (23,3 %), de 2 professions libérales (6,7 %) et d'un négociant (3,3 %). Les notables d'Aubagne, formant l'ancienne oligarchie municipale, commencent donc dès la fin du Consulat

14. Mairie d'Aubagne, Délibérations municipales 1791-an VII, Procès-verbal d'installation des nouveaux élus, 1er janvier 1793.

15. D'après les rôles de l'emprunt forcé de l'an IV, voir plus haut.

16. Mairie d'Aubagne, Délibérations municipales 1798-1804, Installation du Conseil municipal, dont les membres sont nommés par un arrêté du préfet en date du 23 vendémiaire an IX, 27 vendémiaire an IX.

17. Idem, Décret impérial du 11 prairial an XII.

leur grand retour au sein du pouvoir local : la richesse foncière redevenant progressivement le critère déterminant de l'accès aux charges<sup>18</sup>, les Aubagnais d'origine modeste (artisans, petits ménagers et travailleurs), n'ont dès lors plus leur place dans un système où la propriété est au fondement de toute notabilité. Le poids croissant de la richesse peut d'ailleurs être mis en évidence par l'étude de la fortune moyenne des officiers municipaux de l'an IX et de l'an XII. En l'an IX, elle s'élève à 12.032 livres, ce qui est quasiment le double des moyennes obtenues lors des années « démocratiques » (1792, 1793, an II, an IV, an VI, an VII). En l'an XII, la fortune moyenne, pour 23 Conseillers municipaux (sur 30) est de 17.695 livres, soit un montant équivalent à 1789, année type d'Ancien Régime.

La Révolution française est donc bien, dans le cas aubagnais, un moment de « métamorphoses » : métamorphoses dans la représentation municipale des différents groupes sociaux et métamorphoses des positionnements politiques, la voie révolutionnaire (ou non) des uns et des autres, s'inscrivant de plein fouet dans toute une série de luttes acharnées, se traduisant finalement par un affrontement de type bipolaire.

Aussi, pour cerner au plus près les contenus politiques, mais aussi leurs éventuels infléchissements, que recouvrent ces transformations de la représentation municipale, allons-nous désormais entreprendre une analyse socio-politique des enjeux et rapports de force aubagnais.

#### LA RÉVOLUTION À AUBAGNE : DEUX « BLOCS » SOCIALEMENT ET POLITIQUEMENT TRÈS DISTINCTS

L'analyse de l'expression politique à Aubagne sous la Révolution Française, tant au niveau de la représentation municipale que des bases sociales des différents foyers des luttes révolutionnaires, suggère l'existence de deux « partis » – le terme de « blocs » est selon nous préférable pour son emploi plus commode et fédérateur – que tout oppose. Nous avons pu ainsi mettre à jour un bloc très largement populaire et ultra-révolutionnaire à partir d'indices politiquement significatifs : pétitions collectives, signées et clairement identifiées, liste des « patriotes victimes des fédéralistes sectionnaires auxquels il a été accordé des indemnités »<sup>19</sup>, « État des détenus d'Aubagne dans les maisons d'arrêt du fort Jean et des Grandes Maries qui doivent être renvoyés dans la Maison de justice du Tribunal Criminel du Département à Aix » (1<sup>er</sup> fructidor an III)<sup>20</sup>, et bien entendu, liste des victimes de la « bande d'Aubagne »<sup>21</sup>. L'examen de ces quelques pièces permet de dresser un bilan

18. Christian BONNET, *Les Bouches-du-Rhône sous le Consulat et l'Empire : évolution économique et vie socio-politique*, thèse sous la direction de Michel Vovelle, Paris I, 1987, p. 516.

19. A.D. BDR, L 334 Bis.

20. A.D. BDR, L 1040.

21. A.D. BDR, L 3049, Acte d'accusation, 9 brumaire an VIII.

des forces incarnant la radicalisation révolutionnaire à Aubagne : des forces « plébéiennes », voire même majoritairement « paysannes ». Prenons deux exemples. La pétition collective du 20 février 1792, réclame aux autorités supérieures la validation de l'élection de Jean-Baptiste Domergue (« leader » du Club aubagnais) au Conseil municipal<sup>22</sup>. Elle réunit 399 signataires (ce nombre important explique la très forte proportion d'individus dont nous n'avons pu retrouver la profession : 25,1 % d'« indéterminés ») et force est de constater parmi eux l'écrasante majorité des catégories populaires, mais aussi la très forte ossature « paysanne » : 1 bourgeois (0,3 %), 3 professions libérales (0,8 %), 1 négociant (0,3 %), mais 66 artisans (16,5 %), 4 fermiers (1 %), 166 ménagers (41,6 %) et 58 travailleurs (14,5 %). Quant à la pétition des « Républicains de la commune d'Aubagne » du 5 pluviôse an IV<sup>23</sup>, qui dénonce les élections frauduleuses de frimaire an IV, en pleine Terreur Blanche, son analyse ne fait que confirmer les pourcentages mentionnés plus haut : 47 signataires, 7 « indéterminés » (14,9 %), 2 professions libérales (4,3 %), 14 artisans et petits commerçants (29,8 %), 20 ménagers (42,6 %) et 4 travailleurs (8,5 %). De plus, au sein de ce « bloc » populaire, nous avons pu identifier 72 personnes qui ont exercé durant la décennie révolutionnaire une charge politique. Leur répartition socio-professionnelle est là encore très significative : 1 bourgeois (1,4 %), 4 professions libérales (5,6 %), 28 artisans et petits commerçants (38,9 %), 31 ménagers (43,1 %) et 8 travailleurs (11,1 %). Si l'on ajoute encore que ce groupe comprend près de 94,4 % d'« hommes nouveaux », n'ayant jamais siégé sous l'Ancien Régime, et que leur fortune moyenne, pour 34 cas connus, s'élève à 6.897 livres, l'on peut alors mieux entrevoir d'une part la nature très plébéienne de ces révolutionnaires et d'autre part, la rupture fondamentale qu'introduit la présence d'un tel « bloc » dans la vie politique aubagnaise.

Pour ce qui est de l'autre « bloc » en présence à Aubagne, nous avons utilisé les mêmes procédés d'identification : aussi avons-nous travaillé sur des pétitions collectives (1791-1792), sur la liste des « convives du Banquet des Olivettes » (février 1792), une réunion anti-clubiste et anti-« paysans armés »<sup>24</sup>, sur différentes listes d'émigrés<sup>25</sup>, sur la liste des détenus et condamnés sous la Terreur<sup>26</sup> et sur la liste des prévenus de la « bande d'Aubagne »<sup>27</sup>,

22. A.D. BDR, L 266, Pétition des citoyens actifs d'Aubagne, 20 février 1792.

23. A.D. BDR, L 266.

24. Mairie d'Aubagne, Délivrations municipales 1791-an VII, Liste des convives pour « le repas d'union » ou Banquet des Olivettes du 12 février 1792, enregistré le 14 février 1792.

25. Centre Agora d'Aubagne, A.C. 143 Biens des émigrés, Etat général des noms, prénoms, qualités et autres désignations des citoyens de la commune d'Aubagne prévenus d'émigration copiés sur la liste générale du Département des Bouches-du-Rhône, sans date.

26. A.D. BDR, L 1040, Etat des personnes détenues aux maisons d'arrêt de Marseille, 16 thermidor an II et Etat des détenus à la maison d'arrêt d'Aubagne, 16 thermidor an II ; L 3122, Etat des prisonniers de la commune d'Aubagne détenus aux maisons d'arrêt de Marseille, 15 germinal an II et L 3123, Tableaux des individus condamnés à mort par le Tribunal Révolutionnaire de Marseille, 15 floréal an II.

27. A.D. BDR, L 3049, Acte d'accusation, 9 brumaire an VIII.

soit des éclairages significatifs sur différents moments clé de la décennie révolutionnaire. Choisissons là aussi deux exemples. Le nombre total des invités du « Banquet des Olivettes » s'élève à 348, ce qui a rendu vaines nos recherches pour 65 cas (19 %) dont nous n'avons pu retrouver la profession. Il est à signaler que 4 invités (1,2 %) ne sont pas Aubagnais, mais viennent de Cassis, Carnoux, Les Camoins et Cuges. Quant à ceux que nous avons réussi à identifier, trois constatations s'imposent. Tout d'abord, le poids des « plus apparents », de l'oligarchie municipale d'Ancien Régime : 3 prêtres (0,9 %), 8 nobles (2,3 %), 41 bourgeois (12 %), 31 professions libérales (9 %) et 18 négociants (5,2 %). C'est donc une mobilisation très importante des groupes économiquement dominants et traditionnellement dirigeants. Il faudrait ensuite mettre en relief le poids énorme du groupe « artisans et petits commerçants » qui représente 133 invités, soit 38,8 % : ce sont bel et bien « certains artisans, vraisemblablement excités et soudoyés par les ennemis du bien public »<sup>28</sup> qui servent de force agissante aux « bourgeois-aristocrates ». Quant au monde « paysan », il est faiblement représenté : 4 fermiers (1,2 %), 36 ménagers (10,5 %) et 5 travailleurs (1,5 %). Remarquons d'ailleurs que sur 36 ménagers, 12 sont des anciens membres du Conseil d'Ancien Régime.

En ce qui concerne la « bande d'Aubagne », le nombre total des prévenus s'élève à 62, dont 2 citoyens de Roquevaire et 2 femmes. Là encore, parmi les accusés, on retrouve un noyau dirigeant, formé des « bourgeois » d'Aubagne : 1 prêtre, 5 bourgeois (8,1 %) et 2 professions libérales (3,2 %). Là encore, la part des « paysans » est très faible, avec seulement 4 ménagers (6,5 %). Là encore, enfin, ce sont les artisans et petits commerçants qui forment le gros des troupes : 45 prévenus, soit 72,6 % de l'ensemble. 5 accusés n'ont pu être identifiés.

Ce deuxième « bloc » se caractérise par conséquent par une assez grande hétérogénéité sociale : il comprend bien sûr l'ancienne oligarchie municipale, mais recrute aussi sur tout l'éventail social, et en particulier dans le groupe des artisans et petits commerçants. C'est donc avant tout un « parti » urbain, où le terroir n'est que fort peu présent ; c'est en outre un « parti » de riches, puisque la fortune moyenne connue pour 91 conseillers municipaux, sectionnaires, électeurs ou officiers de la Garde Nationale (sur 148 au total) s'élève à 14.723 livres, soit le double de leurs ennemis « révolutionnaires ». Mais il faut aussi préciser que ce « bloc » ne se peut réduire à l'ancienne oligarchie aubagnaise et à ses puissants réseaux de clientèle : le « parti » a rassemblé d'autres catégories sociales, comme en témoigne d'ailleurs le pourcentage de ce que nous avons appelé « hommes nouveaux » : 44,6%<sup>29</sup>.

28. A.D. BDR, L 292, Lettre de la municipalité d'Aubagne au District de Marseille, 19 juin 1792.

29. Le phénomène est à cet égard particulièrement net durant l'expérience « fédéraliste » : 46% d'« hommes nouveaux », une fortune moyenne estimée à 15.084£. Le « bloc », c'est donc la réunion de tous les riches d'Aubagne qui ont eu peur de l'offensive populaire, rassemblement par conséquent plus large que la seule et mince oligarchie d'Ancien Régime. Mais, n'anticipons pas davantage.



Enfin, il faut peut-être signaler l'existence possible d'une troisième tendance, indépendante des deux grands « blocs » et formée de responsables politiques qui ont, par exemple, traversé sans encombres, l'an II comme la Terreur Blanche. Mais cet éventuel troisième groupe n'a pas su s'imposer clairement et encore moins constituer une alternative politique durable. A Aubagne, comme dans le reste du Sud-Est d'ailleurs, la troisième voie relevait de la gageure, tant la profondeur des antagonismes sociaux avait ancré au quotidien la bipolarisation de la vie politique révolutionnaire<sup>30</sup>.

Il faut donc alors se contenter d'un affrontement de deux « blocs », entre d'un côté, un « parti » rassemblant l'ancienne oligarchie municipale d'Ancien Régime, ainsi qu'une bonne partie du groupe « artisans-petits commerçants » et que certains gros ménagers, et d'un autre côté, un « bloc » révolutionnaire regroupant l'autre partie des artisans et petits commerçants, ainsi que la très grande majorité du monde « paysan », petits ménagers et travailleurs. Il semble aussi dès lors que les bases sociales des deux grandes forces politiques à Aubagne durant la décennie révolutionnaire ne se positionnent en aucun cas en fonction de réseaux de clientèle antérieurement définis, mais bien en fonction de leurs intérêts de classe immédiats, en fonction de leurs attentes sociales. La perspective d'identification des bases sociales des différents « partis » en lutte souligne en outre une permanence des options collectives des divers groupes sociaux et cela durant toute la décennie révolutionnaire : cette permanence s'est trouvée matérialisée dans les exemples que nous venons de donner, des pourcentages sensiblement équivalents tout au long du processus révolutionnaire. Ce sont donc bien les mêmes hommes, pour ne pas dire les mêmes classes (définition large, non strictement économique, non strictement en fonction des rapports de production dominants) qui s'affrontent pendant dix ans. Ainsi, à côté des hommes au pouvoir à la fidélité attestée, il y a aussi des bases sociales stables, et nombreux ont été les acteurs politiques du rang, dans un camp comme dans l'autre, qui apparaissent sur l'ensemble des indices que nous avons utilisés. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y ait pas eu de changements individuels, mais ceux-ci ne sauraient être représentatifs des catégories sociales en présence et ne relèvent que de choix personnels, dictés par une appréciation plus ou moins consciente de la situation politique dominante, ou par un opportunisme de survie ou tout simplement par carriérisme. Mais de telles trajectoires sont rares, la plus marquante étant sans doute celle du riche tanneur Félix Aufren : d'animateur de la Société Populaire en 1791, il se retrouve à la municipalité « thermidorienne » en brumaire an III, puis sur la liste des « absents » après le coup d'État du 18 fructidor an V.

---

30. Colin LUCAS, « Résistances populaires à la Révolution dans le Sud-Est », in Jean NICOLAS (éd.), *Mouvements populaires et conscience sociale XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, actes du colloque de Paris, Paris, 1985, p. 473.

« DEUX NATIONS EN LUTTE »<sup>31</sup>, DEUX APPROCHES DU POLITIQUE

Il nous faut à présent tenter une périodisation à la fois des enjeux révolutionnaires à Aubagne et de l'émergence progressive des différentes tendances qui formeront les deux grands « blocs » en présence. Cette tentative se doit donc de partir des années 1788-1789, avec les espoirs de « régénération » du Royaume qui entraînent en Provence une première mobilisation politique<sup>32</sup>. A Aubagne, c'est l'oligarchie municipale elle-même qui mène l'opposition au « despotisme ministériel » et aux ordres privilégiés. Ainsi ce discours du premier consul de 1788, l'avocat Emmanuel Lieutard<sup>33</sup> : « où les deux premiers ordres réclament des privilèges, le peuple réclame des droits imprescriptibles ». Les notables aubagnais, dans leur ensemble, ont donc intégré le programme « patriote » et participent à la contestation de la monarchie absolue comme à celle des privilégiés : leur action politique n'en demeure pas moins légaliste, cantonnée aux espaces revendicatifs des institutions existantes. C'est par écrit ou par l'intermédiaire de députés aux assemblées provençales que l'oligarchie aubagnaise se mobilise contre les « abus » d'un système dépassé, « en ces jours de Lumières »<sup>34</sup>. Pour les notables éclairés d'Aubagne, le seul mode d'expression politique, c'est la confrontation publique des opinions, au sein d'une communauté savante, unissant ceux qui font usage de la Raison, par « correspondance et imprimé » : « le public qui lit »<sup>35</sup>. La pratique politique de la « bourgeoisie » aubagnaise s'inscrit donc bel et bien dans la sphère publique politique des Lumières, au sens kantien du terme. C'est alors que, le 29 mars 1789, en pleine séance de l'Assemblée du Tiers Etat d'Aubagne, éclate une première émeute populaire, mettant ainsi à l'ordre du jour le problème des subsistances, mais aussi la contestation des impôts municipaux et par là même de l'oligarchie municipale<sup>36</sup>. Émeute de la faim, menée par les « paysans révoltés »<sup>37</sup> et traduisant très tôt un « intérêt commun au petit peuple de la ville et de la campagne »<sup>38</sup>, face aux « plus apparents », favorables à la pénurie, source de cherté<sup>39</sup>, mais aussi émeute à fort caractère politique, le terroir ayant été littéralement « floué » par les notables urbains au moment de l'élection des « représentants devant

31. A.D. BDR, 135 E BB 42, Lettre de la municipalité d'Aubagne au citoyen Cadar, commandant du 7<sup>e</sup> bataillon du Var, 19 février 1793.

32. Monique CUBELLS, *Les Horizons de la Liberté : naissance de la Révolution en Provence (1787-1789)*, Aix-en-Provence, 1987, chap. 1 et 2.

33. Mairie d'Aubagne, Délibérations municipales 1788-1790, Conseil du 31 décembre 1788.

34. Idem.

35. Roger CHARTIER, *Les origines culturelles de la Révolution Française*, Paris, 1990, p. 36-40.

36. Mairie d'Aubagne, Délibérations municipales 1788-1790, Conseil du 1<sup>er</sup> avril 1789.

37. Idem.

38. Anatoli ADO, *Paysans en Révolution. Terre, Pouvoir et Jacquerie 1789-1794*, traduction revue et complétée d'après la 2<sup>e</sup> édition (Moscou, 1987), Paris, 1996, p. 103-107.

39. René BAEHREL, op. cit., p. 495.

participer à la rédaction du cahier de doléances »<sup>40</sup>. A Aubagne se trouve donc posée dès le printemps 1789 la question de la violence révolutionnaire et, de ce fait, d'une participation populaire à la vie politique locale : le mouvement populaire né de la lutte pour le pain entre alors de plein pied, avec ses propres objectifs et ses propres formes d'action, dans le combat révolutionnaire, ce qui implique une prise de position fondamentale. L'oligarchie municipale (à l'exception de Félix Aufren) choisit la répression<sup>41</sup> : dès lors, la « bourgeoisie » aubagnaise se trouve écartelée entre deux combats à mener, l'un contre les privilégiés, et l'autre, au niveau local, contre les forces populaires. Les émeutes du printemps 1789 modifient par conséquent de façon considérable les données du jeu politique aubagnais : en mettant en avant le problème de l'ordre social, elles entraînent un premier positionnement conservateur des notables, ce qui ouvre par là même un nouvel espace revendicatif, dans lequel va s'engouffrer le mouvement populaire naissant. Le choix répressif des notables aubagnais se traduit dès lors par un divorce croissant entre les catégories populaires et ceux qui entendent les mettre au pas : dès 1789, le problème de l'intervention violente des masses pose donc les jalons d'une première bipolarisation de la vie politique aubagnaise.

Un premier stade est donc franchi, initial, fondateur, dans le jeu du pouvoir local : l'évolution révolutionnaire ne va par la suite que le confirmer et l'amplifier. Ainsi, la première municipalité élue de la Révolution, encore aux mains des notables, qui n'a pourtant rien de contre-révolutionnaire<sup>42</sup>, va-t-elle exacerber des antagonismes déjà bien vifs par ses refus successifs : refus d'écouter la pétition-programme du mouvement populaire (abolition des impôts municipaux ; remboursement de la procédure prise contre les émeutiers de 1789)<sup>43</sup>, refus d'établir un nouveau cadastre, refus d'abolir « la cloche réglant le travail des paysans »<sup>44</sup>, refus de mettre fin à la banalité des fours, arrêtée au baron d'Ollières, bref, refus de s'incliner, refus de céder et au mouvement populaire et aux exigences des ménagers du terroir, les plus

40. Un exemple : les « ménagers et paysans » représentent 104 votants (ce qui est déjà « anormal ») et n'ont droit qu'à 4 députés ; les « notables et négociants » : 10 députés pour 38 votants. Pour la « norme », lors de ces élections, cf. Monique CUBELLS, « Les assemblées électorales pour les Etats Généraux en Provence en 1789 : participants, scrutins, contestations », in Raymond HUARD (dir.), *Les pratiques politiques en province à l'époque de la Révolution française*, actes du colloque de Montpellier, septembre 1987, Montpellier, 1988, p. 14.

41. Mairie d'Aubagne, Délibérations municipales 1788-1790, Conseil du 1<sup>er</sup> avril 1789.

42. Cf. à ce sujet le jugement du chanoine Gabriel : « Sans doute l'ancienne municipalité Carbonel n'était pas aussi avancée que la municipalité Domergue, ce n'avait pas été une municipalité révolutionnaire dans toute la force de l'expression, mais ç'avait été une municipalité qui avait cependant donné suffisamment ses gages à la Révolution, toute modérée qu'elle fut. Domergue avait tort de mettre ses prédécesseurs au rang des réactionnaires. », Paroisse d'Aubagne, Joseph-Louis-Jérôme GABRIEL, *La paroisse d'Aubagne depuis la Révolution de 1789 jusqu'à nos jours*, œuvre manuscrite, 1900, p. 143.

43. Mairie d'Aubagne, Délibérations municipales 1790-1791, Conseil général du 7 juillet 1790.

44. Mairie d'Aubagne, Délibérations municipales 1790-1791, Procès-verbal du 27 avril 1791.

actifs sur le front de la revendication. Ces quelques exemples expliquent les grands affrontements de 1791-1792 et suggèrent un approfondissement des clivages internes à la communauté, posant dès lors le fondamental face à face entre un mouvement populaire à hégémonie « paysanne » et une oligarchie municipale, contestée aussi bien en elle-même que pour sa gestion finalement trop « traditionnelle » des affaires en cours.

La lutte ouverte est désormais lancée pour la décisive élection municipale du 13 novembre 1791, d'autant plus que les deux grandes tendances se sont déjà structurées : le mouvement populaire s'est doté d'un club, placé sous le patronage de Marseille et des Antipolitiques aixois<sup>45</sup>, tandis que les notables aubagnais semblent réactiver leur confrérie des Pénitents Noirs, transformée en « assemblée particulière »<sup>46</sup>.

L'élection municipale du 13 novembre 1791, qui voit finalement la victoire du jacobin Domergue, marque en effet le point de départ d'une pleine année d'affrontements quotidiens, qui se relâcheront un peu à l'hiver 1793 pour fait d'émigration et qui ne se stabiliseront vraiment qu'après l'échec de l'expérience « fédéraliste ». La défaite électorale de l'ancienne oligarchie, qui se traduit par le « Banquet des Olivettes » et près d'une semaine de troubles, est aussi le signal d'une décisive évolution, au moins au niveau sémantique, des positionnements politiques locaux : c'est en effet durant l'hiver 1791-1792 que le mouvement populaire, ayant enfin investi le pouvoir local, s'approprie tout l'espace révolutionnaire (bientôt ce sera lui seul qui incarnera la « République ») et rejette de fait tout ce qui n'est pas lui dans le camp de la Contre-Révolution (et dès lors, plus tard, dans le camp « royaliste »). Le « Banquet des Olivettes », rassemblement de l'oligarchie aubagnaise pour protester contre l'élection douteuse de Domergue (la distinction citoyens actifs-citoyens passifs n'y a pas vraiment été respectée) est à ce titre perçu par le « bloc » révolutionnaire comme le signe évident de « désordres préparatoires de contre-révolution »<sup>47</sup>.

La situation politique locale est alors affectée aussi par les grands enjeux nationaux, avec en particulier les nouvelles urgences posées par l'entrée en guerre. Les dirigeants révolutionnaires aubagnais s'activent donc pour se faire reconnaître comme les seuls représentants au service de la patrie, les seuls prêts à « vaincre ou mourir » et adaptent donc leur politique en fonction des impératifs du nouveau cours révolutionnaire, tout en soutenant fortement les multiples initiatives populaires (et souvent « paysannes » d'ailleurs), tant ces « fureurs » populaires leur servent d'un côté à anéantir tout « complot contre-révolutionnaire » (échelle nationale et/ou régionale) et

45. A.D. BDR, L. 2037, Lettre des membres composant la société des Amis de la Constitution d'Aubagne à la Société des Antipolitiques d'Aix, 24 mai 1791.

46. Mairie d'Aubagne, Délibérations municipales 1790-1791, Plainte de Louis Brun, 26 avril 1791.

47. Mairie d'Aubagne, Délibérations municipales 1791-an VII, Conseil municipal du 23 février 1792.

d'un autre côté à écarter leurs opposants « bourgeois-aristocrates » (échelle locale) : émeutes anti-suspects (17-18 juin 1792), investissement populaire des fours banaux (24 août 1792), pillage des grands domaines nobles ou bourgeois (fin août-décembre 1792), mise à la lanterne de deux suspects (1<sup>er</sup> et 17 septembre 1792). Il n'est par conséquent pas illégitime d'en conclure que ce que nous avons appelé « bloc révolutionnaire » se structure à partir de 1792 autour d'un incessant mouvement dialectique entre enjeux locaux et enjeux nationaux/régionaux. Ce qui va caractériser à l'inverse les autres tendances en lutte sera leur unification autour du maintien de l'ordre social, mais aussi, et cela va peut-être de pair, autour d'une quasi réduction de leur intervention politique au seul terrain local, comme garants ultimes d'un ordre traditionnel des choses. Et ce sera cela qui explique selon nous les contours assez hétérogènes du deuxième « bloc » aubagnais, dès lors pleinement caractérisé par son « conservatisme », aussi bien au niveau social – refus de l'Égalité, refus de toute mise en question de la propriété – que, à une échelle plus englobante, au niveau de la valorisation des intérêts locaux – refus des « attaques » antireligieuses, refus de se mobiliser pour une « patrie » qui n'a aucun sens en dehors de la seule Aubagne. C'est bel et bien cela enfin qui explique que ce « bloc conservateur » recrute au-delà de la mince oligarchie d'Ancien Régime et s'adjoint le soutien des plus riches, inquiets pour leurs propriétés, mais aussi d'un grand nombre d'éléments populaires (outre bien sûr le jeu de certains réseaux de clientèle traditionnels), de la ville plus que du terroir d'ailleurs, des femmes qui refusent la levée des cloches (ainsi la traumatisante émeute de « fanatiques » du 2 novembre 1792<sup>48</sup>), des jeunes, artisans majoritairement, qui refusent la conscription, phénomène extérieur et « gigantesque agression étatique »<sup>49</sup>, voire certains gros ménagers qui refusent les énormes réquisitions de l'an II<sup>50</sup>. Le « localisme » apparaît donc comme un vaste parasitage de la seule lutte de classes.

Ainsi, assiste-t-on, peut-être dès l'hiver 1792-1793, à la mise en place définitive des deux « blocs », aussi bien dans leurs composantes sociales que dans leurs positionnements politiques, tant et si bien d'ailleurs que la suite de leurs luttes révolutionnaires pourrait fort bien se limiter à l'histoire de leurs sanglants « règlements de compte ». En effet, sur fond de crise économique réellement catastrophique, sur fond d'omniprésente pénurie en grains, c'est à un transfert de mobilisation que l'on assiste, du terrain politique au terrain quasi exclusif et bien simple de la seule survie. Le jeu du pouvoir local sous le Directoire, mais aussi, pourquoi pas, dès le printemps 1793, c'est bel et bien tout bonnement survivre, pour les individus comme pour les groupes,

48. Mairie d'Aubagne, Délibérations municipales 1791-an VII, Procès-verbal du 2 novembre 1792.

49. Yves-Marie BERCÉ, « Nostalgie et mutilation : psychoses de la conscription », in Roger DUPUY et François LEBRUN (dir.), *Les Résistances à la Révolution*, actes du colloque de Rennes, septembre 1985, Paris, 1987.

50. A.D. BDR, 135 E BB 42, Lettre de la municipalité d'Aubagne à l'agent national du District de Marseille, 16 vendémiaire an III.

survivre à la faim et survivre aux poursuites, aux tentatives d'élimination des uns et des autres. Dès lors, il n'est pas du tout étonnant que se figent sur eux-mêmes les différents « blocs » en présence, et dans leur recrutement et dans leurs formes d'action politique : leur problématique sera tantôt de s'imposer, tantôt de conduire ou d'éviter la Terreur de l'autre<sup>51</sup>. On peut aussi remarquer, une nouvelle fois, à la suite de Colin Lucas, la très forte unité interne de chaque groupe, « soudé ensemble par une expérience commune, mélange de domination et de souffrance : les jacobins républicains comme victimes du fédéralisme, agents ou soutiens de la Terreur et de nouveau victimes en l'an III ; les conservateurs, comme fédéralistes, victimes en l'an II et thermidoriens »<sup>52</sup>. Concrètement, la bipolarisation sous le Directoire, c'est l'affrontement de bandes rivales qui se disputent le pouvoir dans la rue, en cherchant l'élimination physique de l'ennemi, ennemi que l'on connaît d'ailleurs parfaitement, de son passé politique à ses habitudes quotidiennes. Aubagne, ce sera dès lors le trouble permanent, de la chute de Robespierre au coup d'État de Bonaparte, avec des formes diverses et préméditées : meurtres, pillages, rixes, attroupements. D'autre part, si l'on connaît bien, grâce à l'article de Paul Gaffarel<sup>53</sup>, les menées violentes de la « bande d'Aubagne », il convient aussi de ne pas oublier celles des jacobins républicains qui se défendent eux aussi avec acharnement, depuis leurs bases arrières (Toulon ou le terroir, le Garlaban, véritable symbole de la Montagne). Si enfin, sous la Convention thermidorienne puis sous le Directoire, l'évolution politique se fait surtout en fonction de fluctuations successives à l'échelle nationale, tantôt à gauche, tantôt à droite, il ne faut toutefois pas minimiser, au moins dans le cas aubagnais, l'importance des luttes locales, qui ont souvent accompagné, voire même accéléré le cours des choses, en particulier avec le recours croissant à l'armée<sup>54</sup>.

Il n'est peut-être pas alors exagéré de parler, au sein de cette Basse-Provence au dense semis urbain, d'un possible cas de figure aubagnais dans la si riche problématique « pouvoir local et Révolution ». La bipolarisation du jeu politique local s'y trouve en effet quasiment effective dès le printemps 1789, mettant face à face deux fronts de luttes de classes, entre un mouvement populaire très largement « paysan » et une oligarchie municipale qui se cambre dans un spectaculaire et croissant raidissement « conservateur ». Et pourtant, si, au sein des multiples questions de la Révolution bourgeoise, on assiste à Aubagne à la mise en place d'une alliance révolutionnaire, somme

51. La Terreur à Aubagne : 23 condamnations à mort ; la « Bande d'Aubagne » : 36 victimes.

52. Colin LUCAS, « Le jeu du pouvoir local sous le Directoire », in Raymond HUARD (dir.), *Les pratiques politiques en province à l'époque de la Révolution française*, actes du colloque de Montpellier, septembre 1987, Montpellier, 1988, p. 282.

53. Paul GAFFAREL, art. cité.

54. Stephen CLAY, « La question de l'ordre public et la politique de l'état de siège à Marseille pendant le Directoire », in *La République directoriale*, actes du colloque de Clermont-Ferrand, mai 1997, Paris, 1998, t.2, p. 861-883.

toute classique, d'une partie du monde de l'échoppe et de la petite boutique et de la paysannerie moyenne et pauvre, alliance porteuse des idéaux tout neufs (peut-être trop) de « bonheur commun », de République égalitaire, le phénomène sans doute majeur de la période est précisément cette volte-face, qui trouve pleinement, nous l'avons dit, son origine dans l'ampleur des luttes locales, des notables d'Aubagne vers la perpétuation d'une situation traditionnelle, devant tout juste être débarrassée de ses plus scandaleux abus. Curiosité donc, que cette Aubagne en Révolution, où les luttes révolutionnaires se sont soldées par une considérable transformation de la géopolitique interne à la communauté, avec cette littérale « métamorphose » du centre de gravité politique au sein de la cité, avec ce si flagrant passage de la Ville omnipotente à l'équilibre, quasi parfait Ville-Terroir. Le monde urbain des notables devenu tiède, voire franchement hostile au combat révolutionnaire, à cette République incarnée par ces éléments plébéiens, « paysans », qui entendaient peut-être précisément contester cet « ordre fondé sur la prédominance de l'agglomération sur le plat-pays »<sup>55</sup>, tant au niveau des mécanismes plus ou moins semi-féodaux de la rente, qu'au niveau du seul accès à la représentation municipale, la question se pose de retrouver, de confirmer, d'accentuer, d'infirmer ce cas aubagnais à l'échelle provençale. Ces anciennes oligarchies municipales de Basse-Provence, dont bien des représentants devaient penser, à la suite de Maxime Roquemaure, prêtre et membre de l'éphémère Comité des Sections d'Aubagne, que la Révolution devait se limiter à être cette tentative de « concilier la liberté avec la garantie sociale »<sup>56</sup>, combien d'entre elles ont suivi ou non, et avec quelle intensité, ce modèle aubagnais de dégénérescence, du « patriotisme de 89 » au paiement d'une bande de « sabreurs royaux », tueurs, voleurs et pillleurs ?

Cyril BELMONTE

---

55. René PILLORGET, *Les mouvements insurrectionnels en Provence entre 1596 et 1715*, Paris, 1975, p. 718.

56. A.D. BDR, 1J 92, Maxime ROQUEMAURE, *Ma tourmente révolutionnaire après le 31 mai*, œuvre manuscrite, non datée, p. 48.